

26/01

Acquisition d'un terrain de 1.074 m² 40, de A. BELLERIVE, appartenant à M. BEGUE, l'aire de 100 Pts le mètre carré.

M. Camille FOURNIS dans le but de rapport.

Messieurs, Messieurs et Chers Collègues,

En Août 1968 M. BEGUE l'air avait proposé de vendre à la Commune de Saint-Denis un terrain d'une superficie de 1.000 m² environ au prix de 500 Frs le mètre carré. Ce terrain a, en réalité, 1.074 m² 40.

Ve la situation de ce terrain, en superficie et le prix qui nous était offert, l'avait trouvé cette affaire intéressante et j'étais, en conséquence, demeuré en possession de mon accord sans que cela ait eu quelques mois.

Le Service des Domaines vient de me faire savoir qu'il estime le terrain à 4.500.000 Frs CFA.

M. BEGUE avait, par ailleurs, d'accord sur ce prix.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Prévisionnel de 1967 pour assurer le financement de cette acquisition.

Je demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire - et en cas d'accord, de prévoir d'avance et déjà l'utilisation dudit terrain.

M. REYDELLET. - D'après l'inspecteur de l'Enregistrement c'est une question d'ordre pour la Commune. Nous pourrions, je crois, utiliser ce terrain pour un groupe scolaire et un terrain de sport.

Je mets la question aux voix. Approuvé en ce qui concerne l'acquisition

et tout précis qu'aucune construction n'est à faire sur ce terrain à l'exception. A noter ne pourra être effectuée sur ce terrain en raison de sa forte déclivité

M. BENOIT le 28 Février 1968
Le Secrétaire Général pour la France
Monsieur J. Chevance

et acheter ce terrain en 1967-68 = 2.529.929 Frcs
M. B. 8.67. Faire connaître le terrain à M. B. 8.67. 2.529.929 Frcs